



**Vos élu(e)s S3I vous souhaitent de bonnes vacances d'été et souhaitent vous rappeler vos droits sur la prise de congés !**



**OBLIGATION D'AVOIR UN SOLDE DE 10 JOURS A FIN SEPTEMBRE  
FAUX, FAUX et ARCHI FAUX !!!**

Outre la nécessité de prendre vos reliquats de congés avant le 1<sup>er</sup> Septembre, votre seule obligation est de prendre à minima 2 semaines de congés CONSECUTIVES sur la période du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre 2020.

TROP de managers font pression sur les salarié(e)s en EXIGEANT d'avoir un solde de 10 jours fin Septembre 2020. ILS INVOQUENT à tort que les directives viennent de la direction. Sachez que la DIRECTION ne demande qu'intelligence, responsabilisation, et pragmatisme !



## Télétravail

La crise du Covid a démontré que les salarié(e)s peuvent télétravailler plus que 1 jour sans perte de productivité pour l'entreprise. Nous demandons la réouverture de cet accord afin de prendre en compte les nouveaux usages, revaloriser les frais occasionnés (l'URSSAF permet la prise en charge 10 € / jour / semaine) , mais aussi d'adapter le télétravail à la vie des salarié(e)s et non l'inverse. Pour ceux qui télétravailleraient cet été, n'oubliez pas de déclarer votre indemnité de télétravail occasionnel en note de frais.

## Bientôt le Grand Site PARIS : la fin de Meudon & Manhattan !

La Direction Générale a eu un coup de cœur pour un bâtiment neuf, situé à 5 minutes à pied de l'Arche de la Défense et qui serait, à terme, au moins d'une surface égale aux espaces sur Manhattan. Elle envisagerait d'y transférer fin 2021 les salariés de Meudon, de Triangle, de Cimpa Sèvres, de Puteaux Chantecoq, puis ceux de Manhattan jusqu'à sept. 2022 ! Informations à suivre prochainement dans nos communications mensuelles et sur notre site Internet !

## Covid et retour sur site

Les sites réouvrent les uns après les autres, ainsi que les sites clients. Pour revenir chez un client, vous ne pourrez le faire **que si il vous est présenté un PPR** (Plan de Prévention des Risques) – *Point 3.4 de la doctrine* - présentant les mesures prises suite à la crise du COVID. Vous devrez également le signer. **Sachez que sans ce document, vous ne DEVRIEZ PAS retourner sur site client.**



## Accapuration du CSE SSG par des élus

Encore une fois, les élus CFDT, Avenir, CGT et Solidaires ont accaparé, par des échanges sur 2 jours, le CSE SSG sur le point 1.2 inscrit à l'ordre du jour, concernant le fonctionnement du CSE. Ceci a encore été préjudiciable au traitement de points inscrits à l'ordre du jour concernant des problématiques touchant directement les salariés. Le comble Solidaires Informatique a fait une déclaration à la fin de ce point disant qu'il a pris trop de temps !

**NUL NE PEUT SE PREVALOIR DE SES PROPRES TURIPUDES !**

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez vous à :

**Site Internet :** <http://www.s3i.fr>  
**Email :** [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)

**Vous souhaitez vous inscrire à notre newsletter :**  
<https://s3i-france.com/nous-contacter>